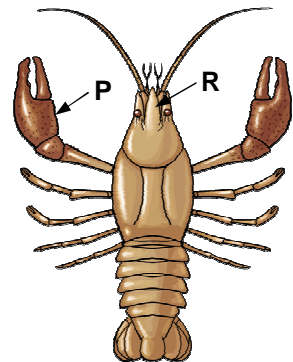


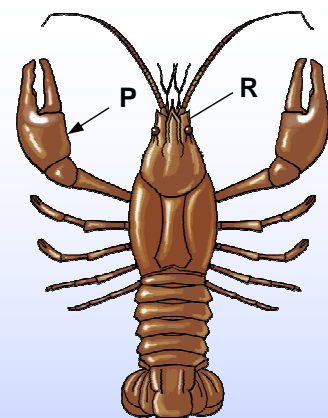
Ecrevisse à pattes blanches ou écrevisses "américaines" ?

4 espèces sont présentes sur le bassin de la Rance et du Célé



Espèce locale
Ecrevisse à pattes blanches
Austropotamobius pallipes

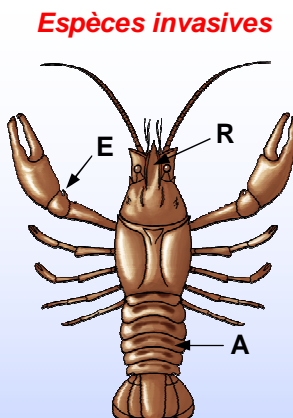
Rostre à bords convergents (en triangle) (R).
Pincées "rugueuses", couleur blanc crème dessous (P).



Ecrevisse de Californie dite "signal"

Pacifastacus leniusculus

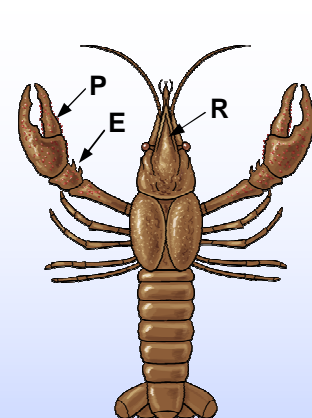
Rostre à bords parallèles (R).
Pincées massives avec une tâche blanche à bleutée, couleur rouge dessous (P).



Espèces invasives

Ecrevisse américaine
Orconectes limosus

Rostre à bords parallèles (R).
Présence d'un ergot sur le segment précédant les pincées (E) et tâches brun-rouge sur l'abdomen (A).



Ecrevisse de Louisiane
Procambarus clarkii

Rostre à bords convergents (R).
Pincées avec protubérances alternées sur leur tranchant, ornées de tubercules rouges (P) et un ou deux ergots sur le segment précédant les pincées (E).



Vous avez besoin d'informations, d'un appui technique ?

Contactez nous ! Après une visite des parcelles et un premier échange, vous pourrez, si vous le souhaitez, accéder gratuitement par convention au Réseau de gestionnaires et aux services proposés : diagnostics, préconisations de gestion adaptées à votre situation et à vos sites, recherche de financements, échanges d'expériences...

Syndicat mixte du bassin de la Rance et du Célé

Pierre-François Prévitali
24 allée Victor Hugo
46 100 FIGEAC
Tél. : 05.65.11.47.65
www.smbrc.com



Avec la participation technique des DDT, ONEMA, Fédérations de Pêche, Chambres d'Agriculture du Lot et du Cantal, de l'ADASEA du Lot et soutenu par :



avec la participation des Conseils Généraux du Lot et du Cantal et des Communautés de Communes du bassin du Célé.

Réglementation et pêche



L'écrevisse à pattes blanches, classée "vulnérable", est rare et protégée au niveau européen et national (habitat protégé par arrêté ministériel du 21/07/1983).

Ecrevisse à pattes blanches :
Pêche interdite dans le Lot et dans le Cantal.

Ecrevisses "américaines" :

Tout détenteur d'une carte de pêche peut les pêcher à l'aide de 6 balances maximum, dans le Lot comme dans le Cantal :

- ruisseaux 1^{ère} catégorie : pendant toute la durée de l'ouverture en 1^{ère} catégorie (dans le Lot, sur certains ruisseaux, toute pêche à la balance est interdite – voir arrêté préfectoral du 21/12/2012 et se référer aux guides édités chaque année par les Fédérations de pêche),
- ruisseaux 2^{ème} catégorie : toute l'année.

Il est formellement INTERDIT pour les écrevisses "américaines" :

- de les remettre à l'eau,
- de les transporter et introduire en eaux libres ou closes,
- de les utiliser en tant qu'appât.

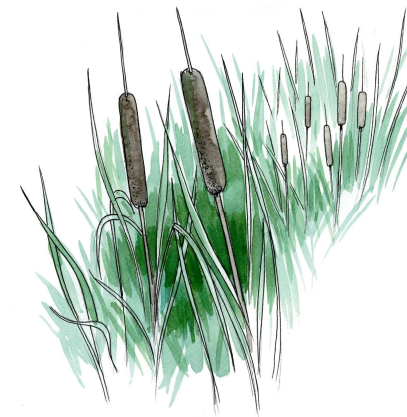
N'oubliez pas : avant tout travaux touchant à un cours d'eau, un ruisseau ou une zone humide, il est nécessaire de prendre contact avec la Direction Départementale des Territoires.

La Cellule d'Assistance Technique du Syndicat mixte du bassin de la Rance et du Célé est là pour vous aider.

Pour toute question d'ordre réglementaire, vous pouvez aussi contacter la DDT de votre département :

DDT du Lot,
Cité administrative,
127, quai Cavaignac
46 009 CAHORS Cedex 9
Tél. : 05 65 23 60 60

DDT du Cantal,
24 rue du 139^{ème} Régiment
d'Infanterie,
15 000 AURILLAC
Tél. : 04 63 27 66 00



Edito

Vous avez dit Ecrevisse à pattes blanches ?

Cycle de vie ou l'art de changer de peau !

Répartition et exigences

Les causes de disparition

Et sur le bassin du Célé ?

Les bonnes pratiques

Ecrevisse à pattes blanches ou Ecrevisses « américaines » ?

Réglementation et pêche

Nous contacter

Crédits photos et illustrations :
Syndicat mixte du bassin de la Rance et du Célé, J-C Vergne, naturgucker.de, C Quintin.

ISSN 2105-715X

Espèces et milieux du bassin du Célé

N° 4 : l'Ecrevisse à pattes blanches

Lettre d'information sur les espèces et milieux aquatiques du Célé
Août 2013.



Edito

Devant le manque de connaissances sur les espèces aquatiques patrimoniales du bassin de la Rance et du Célé, un travail sur trois espèces - l'écrevisse à pattes blanches, la moule perlière et le chabot - a été engagé dès 2005. Il a débouché en 2008 sur un "Programme test de gestion de zones humides et d'habitats d'espèces aquatiques patrimoniales".

Ces études ont révélé une situation préoccupante pour l'écrevisse à pattes blanches et le chabot, et alarmante pour la moule perlière : déclin des populations d'écrevisses, équilibre précaire des populations de chabots et menaces fortes sur les populations de moules.

Depuis 2010, le Syndicat mixte du bassin de la Rance et du Célé anime un "observatoire des espèces aquatiques patrimoniales" afin d'améliorer les connaissances et de développer des actions de préservation des populations. Aujourd'hui, dans le cadre du SAGE Célé et en partenariat avec l'État, les collectivités, les associations naturalistes et de pêche et les gestionnaires (agriculteurs...), le Syndicat réalise chaque année :

- des prospections et inventaires afin de préciser la répartition des populations,
- des suivis ciblés afin de connaître leur état de santé et de mettre en évidence les éventuelles perturbations,
- une veille sur les travaux susceptibles d'impacter les populations,
- un appui technique voire financier aux gestionnaires volontaires (agriculteurs, forestiers, particuliers ou collectivités) afin de valoriser les bonnes pratiques et de les épauler dans la gestion durable des sites.

Dans ce numéro, découvrez les écrevisses du bassin de la Rance et du Célé et en particulier la "pieds blancs", avec son mode de vie, ses exigences et sa répartition, les causes de son déclin ou encore les bonnes pratiques indispensables à sa survie.

N'oubliez pas, préserver l'écrevisse à pattes blanches c'est préserver l'eau potable ou l'abreuvement du bétail... mais aussi les milieux de vie des truites et de tous les habitants de nos rivières !

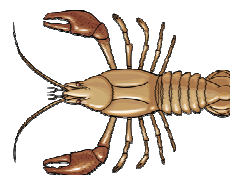
M. Bernard LABORIE

Président du Syndicat mixte du bassin de la Rance et du Célé



Vous avez dit Ecrevisse à pattes blanches ?

L'écrevisse à pattes blanches, aussi appelée "pieds blancs", est un crustacé décapode. Cousines des crabes et homards, les écrevisses ne vivent qu'en eaux douces. Autrefois très répandue dans tous les cours d'eau français, l'écrevisse à pattes blanches était très prisée des pêcheurs.

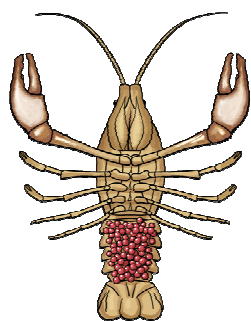


Sa couleur, très variable, dépend du milieu où elle vit. Elle peut être noire, brune, roussâtre... La face ventrale est plutôt pâle, notamment au niveau des pinces, d'où son nom. Elle possède plusieurs "sortes" de pattes : 5 paires de "pattes marcheuses" dont les 3 premières, terminées par une pince, sont des "pattes mâchoires", la première étant fortement développée ("pinces"). Enfin, l'abdomen porte des appendices biramés, les pléopodes. Chez la femelle, ils permettent de maintenir les œufs puis les petits alors que chez le mâle, 2 paires sont transformées en baguettes copulatoires. A l'âge adulte, la "pieds blancs" mesure 8 à 10 cm, maximum 12 cm.

Pendant la journée, elle reste généralement cachée dans un abri. Ce n'est qu'à la tombée de la nuit qu'elle sort pour chercher sa nourriture. Elle est omnivore (invertébrés et petits vertébrés aquatiques, végétaux...) et c'est une espèce plutôt crépusculaire et nocturne.

Possédant des branchies internes, elle peut aussi se déplacer en milieu terrestre. Ainsi, il n'est pas rare de la rencontrer sur les berges et dans les zones humides au bord des cours d'eau où elle vit.

Cycle de vie ou l'art de changer de peau !



Les crustacés n'ont pas de squelette interne mais un squelette externe très dur appelé exosquelette (la carapace). Ainsi, pour augmenter sa taille, l'écrevisse doit "changer de peau", on dit qu'elle mue. La première année, la jeune écrevisse va subir sept mues. L'adulte lui, ne mue qu'une à deux fois par an.

A l'âge de 3 – 4 ans, l'écrevisse est apte à se reproduire. L'accouplement a lieu en automne lorsque la température de l'eau descend en dessous de 10°C. Ce lui-ci est plutôt violent. Une trentaine d'œufs seront pondus quelques semaines plus tard.

La femelle va ensuite s'isoler et jeûner jusqu'à l'éclosion, en mai - juin. Les petits restent alors sous son abdomen mère, jusqu'à leur deuxième mue après laquelle ils deviennent indépendants. Leur espérance de vie est de l'ordre de 4 à 6 ans.

Répartition et exigences



Petit ruisseau favorable dans une prairie humide

On trouve l'écrevisse à pattes blanches en Europe de l'Ouest. En France, les plus fortes concentrations concernent la Bourgogne, la Franche-Comté, Rhône-Alpes, l'Auvergne mais elle est aussi présente dans les domaines méditerranéen, pyrénéen et alpin.

Espèce autochtone autrefois la plus répandue en France, on la rencontre dans des habitats aquatiques variés : depuis les ruisseaux montagnards jusqu'aux rivières plus lentes de plaine et même dans des étangs ou lacs.

Son optimum correspond aux "eaux à truites". La concentration en calcium, indispensable pour la formation de la carapace lors des mues sera de préférence supérieure à 5 mg/l.

Elle est connue pour ses exigences vis-à-vis de la qualité de l'eau - eau claire, de bonne qualité et bien oxygénée - mais surtout de la qualité physique de son milieu.

Elle a besoin de milieux riches en abris variés : des fonds caillouteux ou des blocs, des sous berges avec de la végétation surplombante, des chevelus racinaires, des herbiers, de la litière et du bois mort... Il lui arrive également d'utiliser ou de creuser une cavité dans les berges pour passer l'hiver.



Ruisseau accueillant en contexte forestier

Les causes de disparition

Même si l'Ecrevisse à pattes blanches a été largement pêchée, son déclin est surtout lié aux profonds changements qu'ont subis ses habitats au cours des dernières décennies et notamment :

- l'**artificialisation** des cours d'eau par les travaux de curage, recalibrage, busage...
- les **drainages et la disparition des zones humides**,
- la **fragmentation des cours d'eau** par les seuils et la **création de plans d'eau** qui dégradent les eaux,
- les **rejets polluants** insuffisamment ou non traités,
- la **diminution des débits** du fait des prélèvements (agriculture, eau potable...),
- **certaines pratiques agricoles ou forestières** sur des parcelles riveraines avec l'apport important d'engrais, les épandages, l'utilisation des pesticides (qui proviennent également de particuliers ou collectivités), les coupes à blanc ou l'enrésinement,
- les **pathologies et les écrevisses américaines invasives**, redoutables concurrentes qui entraînent de nombreuses nuisances : compétition écologique, transmission de maladies aux « pieds blancs » (elles véhiculent une maladie, la peste des écrevisses ou aphanomycose, à laquelle elles sont résistantes), dégâts sur les berges et, plus largement, divers impacts sur la faune aquatique et la chaîne alimentaire.



Et sur le bassin du Célé ?



Inventaire nocturne et individus relâchés lors d'une étude par capture-marquage-recapture

Les populations d'écrevisses font l'objet d'actions menées par le Syndicat mixte du bassin de la Rance et du Célé et les organismes partenaires intervenants sur le bassin (ONEMA, Fédérations de pêches du Lot et du Cantal, Parc naturel régional...).

Les prospections nocturnes permettent de préciser la répartition des populations et les suivis plus ciblés renseignent sur l'état de santé des populations (densité, structure...) et visent à mettre en évidence les éventuelles perturbations. Chaque individu est alors mesuré, pesé, sexé et les signes de mutilation ou maladies sont relevés.

Autrefois commune sur les cours d'eau "à truites" du bassin du Célé, la "pieds blancs" se raréfie nettement depuis les années 1950. **Sur 90 cours d'eau historiquement colonisés et étudiés depuis 2008, seuls 30 abritent encore l'espèce**, réfugiée près des sources. Ces dernières années, nous avons constaté la **disparition des écrevisses à pattes blanches** sur 6 cours d'eau (7 sites) du fait de la peste des écrevisses (3 sites), de la compétition avec l'écrevisse de Californie (3 sites) ou de la dégradation du milieu (1 site).

La progression de l'**écrevisse de Californie** est rapide avec au moins 23 cours d'eau colonisés, notamment du fait d'introductions. L'**écrevisse américaine** est présente sur quelques plans d'eau et sur le Célé en aval de Figeac tandis que l'**écrevisse de Louisiane** vient d'être découverte sur un plan d'eau lotois.

Les bonnes pratiques

En agriculture :

- éviter les traversées d'engins et le piétinement du bétail dans le lit des cours d'eau grâce à des ouvrages de franchissement adéquats, la mise en défens des ruisseaux et l'aménagement de points d'abreuvement adaptés,
- intervenir au minimum sur le bord des cours d'eau : maintien d'une ripisylve fournie et de la bande enherbée,
- proscrire pesticides et engrais au bord des cours d'eau et dans les zones humides...
- maintenir les zones humides et les gérer durablement,

En sylviculture :

- maintenir la ripisylve en place, éviter la plantation de résineux et préférer les feuillus autochtones,
- proscrire les coupes à blancs et maintenir une bande boisée de 10 m minimum en cas de défrichement,
- installer des ouvrages adaptés, pérennes ou temporaires, pour les traversées d'engins et anticiper les problèmes d'érosion lors des créations de pistes,
- ne pas utiliser de pesticides et éloigner les grumes stockées du bord des cours d'eau.

A la pêche, respecter quelques règles : désinfecter (eau de javel) les bottes et le matériel de pêche (pour limiter la propagation de la peste des écrevisses) et surtout ne pas disséminer volontairement ou non les "américaines" quel que soit le milieu.

Une assistance technique personnalisée et gratuite peut être apportée aux riverains via la Cellule d'Assistance Technique à la gestion des Zones Humides (CATZH Célé) et "l'observatoire des espèces aquatiques patrimoniales". Contactez-nous.

